



Barreau  
de Luxembourg IDHBP



RAK  
Rechtsanwaltskammer  
Berlin



ORDRE DES AVOCATS  
DE GENÈVE



Union Internationale des Avocats  
International Association of Lawyers  
Unión Internacional de Abogados

## PRESS RELEASE UK



### *Ludovic-Trarieux International Human Rights Prize 2017*

*Since 1984*

*"The award given by lawyers to a lawyer"*

The Jury of 27 european lawyers, meeting in Academie de France, in Villa Medicis in Rome, awarded the 22<sup>nd</sup> "Ludovic-Trarieux, to



## **Mohammed al-Roken United Arab Emirates (UAE),**

Mohammed Al-Roken, 54, former president of UAE Jurists Association, is a leading human rights lawyer who provides legal assistance to victims of human rights abuses in the UAE, including to fellow human rights defenders.

He was one of the defence lawyers in last year's prominent case of five political activists – known as the 'UAE 5' – a group of five individuals who were sentenced to between two and three years' imprisonment for petitioning the government for legislative reforms in 2011. He is currently serving a ten-year prison sentence as a result of a mass trial of 94 human rights defenders and political activists in the UAE.

The Jury was representing bars from, Amsterdam, Athens, Berlin, Bordeaux Brussels, Geneva, Paris, Roma, Luxemburg, Venice, Cracovia and the European Bar Human Rights Institute (IDHAE) and of Union Internationale des Avocats (UIA)

**The Jury launched an appeal to UAE authorities to release immediately and without conditions.**

## **The Prize**

Since 1984, the "International Human Rights Prize Ludovic -Trarieux" is awarded to " a lawyer, regardless of nationality or Bar, who throughout his career has illustrated, by his activity or his suffering, the defence of human rights, the promotion of defence rights, the supremacy of law, and the struggle against racism and intolerance in any form ".

Since 2003, the Prize is awarded every year in partnership by the Human Rights Institute of The Bar of Bordeaux, the Human Rights Institute of the Bar of Paris, the Human Rights Institute of The Bar of Brussels, l'Unione forense per la tutela dei diritti dell'uomo (Roma), Rechtsanwaltskammer Berlin, the Bar of Luxemburg, the Bar of Geneva, the Bar of Amsterdam as well as the Union Internationale des Avocats (UIA), and the European Bar Human Rights Institute (IDHAE) whose members are the biggest european law societies fighting for human rights. It is presented every year in a city that is home to one of the member Institutes.

It is the oldest and most prestigious award given to a lawyer in the world, commemorating the memory of the French lawyer, Ludovic Trarieux (1840-1904), who in the midst of the Dreyfus Affair, in France, in 1898, founded the " League for the Defence of Human Rights and the Citizen ", because, he said: " It was not only the single cause of a man which was to be defended, but behind this cause, law, justice, humanity ".

The first Prize was awarded on March 29th, 1985 to Nelson Mandela then in jail. It was officially presented to his daughter, Zenani Mandela Dlamini, on April 27th 1985, in front of forty presidents of Bars and Law Societies from Europe and Africa. It was the first award given to Mandela in France and the first around the world given by lawyers. On February 11th 1990, Nelson Mandela was released. Since then, it was decided that the Prize would be awarded again.

## **The Prizewinner**

Mohammed Al-Roken, 54, is a leading human rights lawyer who provides legal assistance to victims of human rights abuses in the UAE, including to fellow human rights defenders. He was one of the defence lawyers in last year's prominent case of five political activists – known as the 'UAE 5'—a group of five individuals who were sentenced to between two and three years' imprisonment for petitioning the government for legislative reforms in 2011. He also represented the UAE 7, a group of seven individuals stripped of their citizenship by the government in 2011. He is also a member of Amnesty International and the Emirati Jurists' Association.

He is currently serving a ten-year prison sentence as a result of a mass trial of 94 human rights defenders and political activists in the UAE.

Mohammed Al-Roken was arrested on 17 July 2012 as he drove to a Dubai police station to report the disappearance five hours earlier of his son Rashid Mohammed al-Roken and son-in-law 'Abdullah al-Hajeri. That was a part of a wave of mass arrests that began in March 2012. The government initiated the campaign of arrests after a group of prominent activists, including al-Roken, sent a petition to the president calling for legislative reforms. Security forces detained him while he was on his way to a police station to report the disappearance of his son and son-in-law amidst the government's crackdown.

The day after his arrest, the UN called on the UAE to guarantee the protection of human rights defenders, citing al-Roken's arrest and noting : *"national security is increasingly being used as a pretext to clamp down on peaceful activism."*

On 27 January 2013, the attorney general stated that the '94 Emirati suspects' were accused of "launching, establishing and running an organization seeking to oppose the basic principles of the UAE system of governance and to seize power" and "communicating with individuals and international and foreign entities and establishments based outside the State in order to distort the image of the State."

On March 4, 2013, the trial opened in what has become known as the 'UAE 94' case, opened against the 94 people arrested in the government's mass arrest campaign. Many of the defendants are believed to be members of the Reform and Social Guidance Association (al-Islah), a peaceful group that advocates for greater adherence to Islamic precepts. Al-Islah has never been known to use or advocate the use of any violence.

On July 2, 2013, the UAE State Security Court sentenced 68 of the 94 critics for allegedly "plotting to overthrow the state". Mohammed al-Roken was sentenced to 10 years in prison. The mass trial, known as the 94 trial, sparked condemnation from human rights organizations and the international media alike.

While in detention Mohammed Al-Roken has been denied several of his basic rights including access to his lawyer. In addition to this it has been reported that the authorities have subjected him to psychological intimidation They kept him in solitary confinement without furniture or personal items, and denied him access to his lawyer.

Mohammed Al-Roken had been an associate professor of public law and assistant dean of the Faculty of Shari'a and Law at the U.A.E. National University from 1992 to 2002. He is a noted author of books and articles on a wide range of legal matters. In the past few years, he has spoken and written forcefully on human rights issues, especially with respect to the situation of expatriate workers in the U.A.E. The government has curtailed his teaching, imposed restrictions on his writing and public speaking, and has on two occasions in 2006 detained him for questioning about his human rights activities  
In 2008 the UN Special Representative of the Secretary-General on the situation of human rights defenders expressed concern at the treatment of Mohammed al-Roken;



Barreau  
de Luxembourg



RAK  
Rechtsanwaltskammer  
Berlin



ORDRE DES AVOCATS  
DE GENÈVE



Union Internationale des Avocats  
International Association of Lawyers  
L'Association Internationale des Avocats

MEMBRES DU JURY 2017  
(President and then alphabetic order)

President  
Bertrand Favreau

Vice-President Dominique Attias  
President Christian Charriere-Bournazel  
President Grégoire Mangeat  
President Yves Oschinsky  
President Bernard Quesnel  
President Pierre Pierre Sculier  
President Anton Giulio Lana  
President Jean-Jacques Uettwiller  
Brigitte Azema-Peyret  
Laurence Azoux-Bacrie  
Thierry Bontinck  
Federico Cappelletti  
Zbigniew Cichon  
Nicole Derhy  
Carlos Fatás Mosquera  
Mary-Daphné Fishelson  
Clarissa Freundorfer  
Giulia Jaeger  
Christina Kountouri  
Fanny Margairaz  
Mario Melillo  
Agaath S. Reijnders-Sluis  
Alessio Sangorgi  
Adrie van de Streek  
Haris Tagaras





*Prix International des droits de l'homme Ludovic-Trarieux 2017*  
*Depuis 1984*

*“L'hommage des avocats à un avocat ”*

Le Jury du XXIIème Prix International des Droits de l'Homme "Ludovic-Trarieux" 2017 réunis en séance de délibération, à l'Académie de France à la Villa Médicis à Rome a été attribué le Samedi 27 mai 2017, à



**Mohammed al-Roken,  
(Émirats arabes unis)**

Les 27 avocats européens membres du Jury, représentaient les barreaux d'Amsterdam, Athènes, Berlin, Bordeaux, Bruxelles, Genève, Luxembourg, Paris, Rome, Venise, Athènes, Cracovie, l'Institut des Droits de l'Homme des Avocats européens (IDHAE) et l'Union Internationale des Avocats (UIA).

Le Jury a déclaré qu'au cours des deux dernières décennies, Mohammed al-Roken s'est consacré à la défense et à la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales tout en soulignant leur universalité et indivisibilité et pour cela il a été condamné à dix années de prison et à l'interdiction d'exercer sa profession d'avocat par les autorités émirati.

Mohammed al-Roken, 54 ans, ancien président de l'Association des juristes des Émirats arabes unis, s'est consacré à la défense et à la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales tout en soulignant leur universalité et indivisibilité. Il , était l'un des avocats de la défense dans l'affaire très médiatisée concernant cinq militants politiques – connus sous le nom « UAE 5 », « Cinq des Émirats » – qui ont été arrêtés, jugés et condamnés à une peine de prison par un tribunal-émirati en novembre 2011 . Détenu depuis le 17 juillet 2012, il a été condamné en juillet 2013, à 10 ans de prison, interdit d'exercer sa profession d'avocat et transféré dans l'une des prisons les plus redoutées des Émirats arabes unis.

**Le Jury a lancé un appel aux autorités pour qu'elles libèrent immédiatement et sans condition Mohammed al-Roken.**

## **Le Prix**

Depuis 1984, le « Prix International des Droits de l'Homme – Ludovic-Trarieux » est attribué à « un avocat sans distinction de nationalité ou de barreau, qui aura illustré par son œuvre, son activité ou ses souffrances, la

défense du respect des droits de l'Homme, des droits de la défense, la suprématie du droit, la lutte contre les racismes et l'intolérance sous toutes leurs formes ».

Le Prix est décerné chaque année conjointement par l'Institut des Droits de l'Homme du Barreau de Bordeaux, l'Institut de Formation en Droits de l'Homme du Barreau de Paris, l'Institut des Droits de l'Homme du Barreau de Bruxelles, l'Unione forense per la tutela dei diritti dell'uomo (Rome) la Rechtsanwaltskammer de Berlin, le barreau de Luxembourg, le barreau de Genève, le barreau d'Amsterdam ainsi que l'Union Internationale des Avocats (UIA) et l'Institut des Droits de l'Homme des Avocats Européens (IDHAE), qui contribuent à la dotation du prix (20 000 €).

Il est la plus ancienne et la plus prestigieuse des récompenses réservées à un avocat puisque son origine remonte au message de Ludovic Trarieux (1840-1904), fondateur, en 1898, au moment de l'Affaire Dreyfus, de la « Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen » : « Ce n'était pas seulement d'ailleurs la cause isolée d'un homme qui était à défendre, c'était, derrière cette cause, le droit, la justice, l'humanité ».

Un an après sa création, le Premier Prix a été attribué le 27 mars 1985 à Nelson Mandela alors emprisonné depuis 23 ans en Afrique du Sud. Il a été remis officiellement à sa fille, le 27 avril 1985. C'était alors le premier prix qui lui était décerné en France et le premier dans le monde par des confrères avocats. Cinq ans plus tard, le 11 février 1990, Nelson Mandela était libéré. A partir de cette date, le prix a été de nouveau attribué.

## *Le Lauréat*

Mohammed al-Roken, 54 ans, était l'un des avocats de la défense dans l'affaire très médiatisée concernant cinq militants politiques – connus sous le nom « UAE 5 », « Cinq des Émirats » – qui ont été arrêtés, jugés et condamnés à une peine de prison par un tribunal-émirati en novembre 2011 pour avoir insulté publiquement de hauts représentants de l'État mais en réalité pour avoir tenu un forum internet critiquant la politique du gouvernement des EAU et les dirigeants. Mohammed al-Roken avait tenu à présider le comité de défense des accusés émiratis dans l'affaire « 5 EAU » - ou des « Cinq des Émirats » - et avait fait connaître au grand public les injustices dont ils ont été victimes. Il a réclamé leur libération et a contesté la constitutionnalité de leur détention et du retrait de leur nationalité émirati, critiquant les violations et irrégularités de la Constitution des EAU ainsi que du Décret sur le retrait de la nationalité. Les « 5 » ont été libérés depuis en vertu d'une « amnistie » présidentielle.

Mohammed Abdullah al-Roken a été interpellé le 17 juillet 2012 alors qu'il se rendait dans un poste de police à Dubaï afin de signaler la disparition, survenue cinq heures auparavant, de son fils Rashid Mohamed al-Roken et de son gendre Abdullah al-Hajeri. Il affirme avoir été torturé et maltraité dans le but d'obtenir des preuves. Après un simulacre de procès collectif à huis clos, connu sous le nom de procès des « 94 Émiriens », il a été condamné en juillet 2013, à 10 ans de prison, interdit d'exercer sa profession d'avocat et transféré dans l'une des prisons les plus redoutées des Émirats arabes unis. Au total, 69 personnes ont été condamnées, en juillet 2013, à des peines allant de sept à quinze ans au terme d'un procès politique.

Mohammed al-Roken avait demandé dans les jours précédant son arrestation, que son client Ahmed Abdul Khaleq, blogueur de 35 ans, qui défend les droits de la minorité bidun (Arabes apatrides) des Émirats arabes unis - l'un des « Cinq des Émirats » - ne soit pas expulsé. Considéré comme apatride par les Émirats arabes unis, Ahmed Abdul Khaleq, né dans les Émirats arabes unis, n'avait jamais vécu ailleurs. Il était détenu sans inculpation depuis le 22 mai et menacé de le demeurer sans limite s'il ne quittait pas les Émirats arabes unis. Les autorités l'ont contraint, le 16 juillet 2012, à s'exiler vers la Thaïlande avant de procéder quelques heures après, à l'arrestation de son avocat.

Mohammed al-Roken est détenu à la prison d'al-Rezin à la suite de sa condamnation en juillet 2013 par la Cour suprême fédérale chargée de la sûreté de l'État à 10 ans de réclusion ainsi qu'à un contrôle administratif de 3 ans pour avoir prétendument monté une organisation en vue de renverser le régime en place. Il s'est également vu interdire d'exercer l'activité d'avocat

Le traitement inhumain dont Mohammed al-Roken a souffert, et qu'il continue d'endurer, dans la prison d'al-Rezin a entraîné une détérioration de sa santé caractérisée par des évanouissements, de l'hypertension et une infection de l'oreille. La prison d'al-Rezin est connue pour son non-respect de l'Ensemble de règles minimales des Nations Unies pour le traitement des détenus à travers les nombreux harcèlements et abus des officiers envers les prisonniers et notamment l'utilisation de haut-parleurs comme moyen de pression sur les détenus.

Le Groupe de travail sur la détention arbitraire a appelé les autorités des EAU à libérer Mohammed al-Roken et à le réhabiliter. La Rapporteuse spéciale pour l'indépendance des juges et des avocats a, pour sa part, dénoncé la torture et les mauvais traitements subis par des personnes arrêtées aux EAU et s'est dite préoccupée par les intimidations, les menaces et les arrestations auxquelles sont confrontés les avocats aux EAU.

Les « 94 Émiriens » ont été accusés de "création l'établissement et d'exécution d'une organisation qui cherche à opposer les principes de base du système de gouvernance des EAU et de coup d'Etat» et «communication avec des personnes et les entités et les établissements internationaux et étrangers basés en dehors de l'État, afin de porter atteinte à l'image de l'Etat », accusations qui se réfèrent à des violations de l'article 180 du Code pénal-émirien. Beaucoup d'entre eux étaient membres de l'association Reform and Social-Guidance - *Daawat al-Islah* (Appel à la Réforme), une association politique non-violente prônant une plus grande adhésion aux préceptes de l'islam.

Lors du procès collectif, des « 94 », Mohammed al-Roken s'est chargé de la défense et a dénoncé les mauvais traitements qu'ils subissaient, en déclarant notamment : " *il n'est pas facile de tendre la main sous la porte des toilettes implorant du savon, nu et les yeux bandés* ». Les juges saisis de l'affaire des «94 » n'ont pas procédé à l'examen des allégations de torture et de mauvais traitements soumises par les accusés. Ils ont utilisé les preuves obtenues par la torture en violation de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants à laquelle les EAU sont parties depuis 2012. Les accusés n'ont pas eu le droit de faire appel, les décisions rendues par la Cour Suprême fédérale étant définitives.

Au cours des deux dernières décennies, Mohammed al-Roken, ancien président de l'Association des juristes des Émirats arabes unis, s'est consacré à la défense et à la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales tout en soulignant leur universalité et indivisibilité. En 2004, il avait demandé aux autorités l'autorisation de créer une association ayant pour objectif de défendre les droits de l'homme aux EAU. L'autorisation lui fut refusée mais octroyée à des personnalités proches du régime. En 2006, Mohammed al-Roken avait été arrêté et détenu après avoir donné une interview à une chaîne arabe de télévision par satellite sur le conflit du Liban. Il avait été libéré sans avoir été inculpé mais il lui avait été interdit depuis, de donner des entretiens aux médias, de publier des articles ainsi que de donner des conférences à l'Université d'al-Ain. En mars 2011, Mohammed al-Roken et 132 autres personnes (professeurs d'université, juges et étudiants, notamment) avaient signé une pétition réclamant des réformes démocratiques. En réponse, le gouvernement a mené plusieurs vagues d'arrestations.